

UFF VALEURS PME M, A

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2021

Myria Asset Management
GROUPE UFF

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	9
Rapport d'activité.....	14
Rapport certifié du commissaire aux comptes	16
• Comptes annuels	
- Bilan Actif	
- Bilan Passif	
- Hors-Bilan	
- Compte de Résultat	
• Annexes aux comptes annuels	
- Règles et méthodes comptables	
- Évolution de l'actif net	
- Compléments d'information	
• Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2021	

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Gestionnaire financier par délégation : LA FINANCIERE DE L'ÉCHIQUIER

Société de gestion agréée le 17 janvier 2001 par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), enregistrée sous le numéro : GP 91004 (agrément général).
Siège social : 53, avenue d'Iéna - 75116 - Paris

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Commissaire aux comptes : MAZARS, représenté par Gilles DUNAND-ROUX

Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault La Défense - 92400 Courbevoie - France

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :

- FR0014003406 UFF VALEURS PME M
- FR0011654953 UFF VALEURS PME A

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes de petites et moyennes capitalisations boursières.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice MSCI Europe Mid Cap Net TR.

Le MSCI Europe Mid Cap Net TR est un indice représentatif des sociétés européennes de petites et moyennes capitalisations (dividendes réinvestis), établi et publié par la société MSCI.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion est orientée vers les marchés des actions européennes.

Le fonds est exposé principalement sur des petites et moyennes valeurs européennes et privilégie à long terme les valeurs dites de croissance. Cependant, en fonction des conditions de marché et de l'appréciation du gérant, il peut favoriser sur des plus courtes périodes d'autres thématiques.

L'univers d'investissement d'UFF Valeurs PME est défini comme suit :

- petites et moyennes valeurs européennes dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions et 10 milliards d'euros, soit un peu moins de 1.000 valeurs
- concernant la poche de 5% d'actions « DSK », l'univers porte sur un peu plus de 100 valeurs répondant notamment à des critères de capitalisation (entre 50 et 150 millions d'euros) et de liquidité

La gestion de UFF Valeurs PME s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres - « stock picking » - obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur cinq critères que sont :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- et l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente. Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

En fonction des convictions du gérant, le portefeuille peut être concentré (moins de 50 valeurs).

Le fonds intègre de façon systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des Actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

➤ Mener une analyse ESG sur les émetteurs (minimum à 90%)

La note ESG sur 10 qui est attribuée à chaque émetteur. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

- Gouvernance : la note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
 - Environnement et Social : les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné :
 - Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité ;
 - Pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de Responsabilité.
- Disposer d'une performance ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.
- Mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles et normatives.
- Mettre en œuvre un filtre basé sur les convictions ESG (existence d'une note minimum).

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au site internet : www.lfde.com

INFORMATION RELATIVES AU RÈGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Il ne promeut aucun investissement durable : ni d'objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. A ce titre, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans la stratégie d'investissement et il n'y a aucune prise en compte des incidences négatives sur les risques de durabilité. La stratégie de gestion de ce fonds est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie ».

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers. Le porteur sera exposé aux risques propres à chaque catégorie d'actifs composant le portefeuille.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque actions**

Le porteur est exposé au risque de dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé à 100% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées ou non cotées et actions de sociétés cotées.

Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

➤ **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

➤ **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

Dans la mesure où le FCP peut être exposé aux marchés à hauteur d'un niveau maximal de 110% de l'actif net, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

➤ **Risque de change**

Étant donné que le FCP investit dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

L'exposition sur les marchés de taux est de 25% au maximum.

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risque de surexposition**

Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPCVM pourra être en situation de surexposition (jusqu'à 110% de l'actif) sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

➤ **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

➤ **Risque juridique**

Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

➤ **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**

La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

- Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions européennes.

En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne ou actifs éligibles répondant à cette réglementation.

Le FCP étant également éligible à la réglementation dite « DSK », il comprendra :

- 50% au minimum d'actions d'émetteurs des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.

- et à l'intérieur de ce quota, une poche de 5% minimum investie en titres conformes à la réglementation dite «DSK» en se concentrant exclusivement sur les actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci), et dans une moindre mesure, actions de sociétés non cotées.

Dans le respect des limites présentées ci-dessus, le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en actions européennes hors Union Européenne (Association Européenne de Libre Echange (« AELE ») + Royaume Uni) en actions, autres titres donnant accès au capital et/ ou titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

Outre les investissements conformes à la réglementation « DSK », le fonds est majoritairement investi sur des petites et moyennes valeurs européennes dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards d'euros. Le respect de ce critère est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créances négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, en titres participatifs, titres subordonnés...) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement des pays européens (UE + AELE + Royaume Uni). Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ils pourront relever de toutes les notations.

Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procéderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agences de notation.

Les titres de créance seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises européennes.

- Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou une société liée au gestionnaire financier délégué du FCP.

Ces OPC appartiendront à toute classification dès lors que leur stratégie d'investissement est en lien avec l'objectif de gestion du fonds.

➤ **Les instruments dérivés**

Le FCP pourra recourir à des instruments dérivés : futures et options sur actions et indices boursiers ; swaps de devises ; achat vente de devises à terme. Ces instruments dérivés seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisé et/ou de gré à gré.

Ces opérations seront réalisées dans le but :

- d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et des indices actions,
- et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les devises.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des bons de souscription, warrants,... Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces opérations sont réalisées dans le but :

- d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et des indices actions,
- et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les devises.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

- Nature des opérations
 - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
 - Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier
- Nature des interventions
 - Gestion de la trésorerie de l'OPCVM
 - Optimisation des revenus de l'OPCVM
- Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations :
 - Obligations
 - Actions
 - Titres de créance négociables
 - Instruments du marché monétaire
- Niveau d'utilisation maximale autorisé : 15% de l'actif net
- Effets de levier éventuels : Néant.
- Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».
- Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

Au cours de l'année sous revue, l'OPC n'a pas eu recours à des produits dérivés.

A fin décembre 2021, il n'y avait pas de dérivés OTC dans le portefeuille.

CHANGEMENTS INTERVENUS

Néant

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

3 janvier 2022

- Mention SFDR : article 6
- Intégration de la Réglementation Taxonomie

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2021.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2021, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2021 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2021 : 1 015 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 721 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 294 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 850 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 165 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion. »

www.myria-am.com

Frais de gestion

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière		Actif net	Part M : 0,60% TTC maximum Part A : 2,40% TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	Parts M & A : 0,05% TTC maximum **
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 18,24 euros à 150 euros TTC selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous*)
	La société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0,40 % TTC Obligations : Néant
Commissions de surperformance (voir exemple de calcul)		Actif net	<p>Une commission de surperformance sera prélevée par la société de gestion. La commission de surperformance est basée sur la comparaison sur l'exercice entre la performance de la valeur liquidative de l'OPCVM et la performance de son indice de référence (MSCI Europe Mid cap Net TR).</p> <p>En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période d'observation de 12 mois, le partage de la partie de la performance de l'OPCVM supérieure à celle de l'indice de référence s'effectuera sur la base de l'actif net de l'exercice à hauteur de 10% pour la société de gestion et 90% pour les porteurs. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPCVM.</p> <p>Cette partie variable est comptabilisée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Elle fait l'objet d'une provision, ou le cas échéant d'une reprise de provision en cas de sous-performance de l'OPCVM plafonné à hauteur des dotations, calculée à chaque établissement de la valeur liquidative.</p> <p>Ces frais sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.</p> <p>La période de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance, qui ne peut être inférieure à 12 mois, est l'exercice de l'OPCVM.</p> <p>En revanche, en cas de sous performance à l'issue de la période d'observation, cette période d'observation initiale est allongée d'une nouvelle période de 12 mois.</p> <p>A compter de l'exercice ouvert le 30 juin 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans maximum.</p> <p>A l'issue de la période de référence suivante, la même analyse est réalisée et en cas de sous performance, la période d'observation est de nouveau allongée de 12 mois. A cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à 5 ans.</p> <p>La commission de surperformance est prélevée annuellement à chaque fin d'exercice.</p> <p>Toutefois, la première période d'observation ira du 30 juin 2021 au 31 décembre 2022.</p> <p>En cas de rachat des parts en circulation ayant servi d'assiette au calcul de la commission de surperformance, la quote-part de la commission de surperformance correspondante aux parts rachetées reste acquise à la société de gestion.</p>

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

(*) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

(**) La société de gestion se réserve le droit de majorer de 10 points de base par année civile les frais administratifs externes à la société de gestion sans informer les porteurs de manière particulière.

Exemple de calcul de la commission de surperformance, indépendamment de la part considérée :

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/L ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 31/12/2021 est de :

- 0,89% pour la part M
- 2,72% pour la part A

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires autorisés sont référencés sur une liste tenue et régulièrement revue par l'équipe de gestion de La Financière de l'Echiquier ; tout nouvel entrant doit faire l'objet d'une motivation écrite de la part du gérant demandeur ; son approbation est donnée par la Direction générale et le département de contrôle des risques.

Le choix des intermédiaires sera opéré en fonction de leur compétence particulière dans le domaine des actions, en raison :

- de la bonne exécution des ordres (liquidité de marché...) ;
- de leur capacité à présenter des sociétés ;
- de leur participation aux placements privés et introductions en Bourse ;
- de la qualité de leur recherche ;
- du bon dénouement des opérations ;

Enfin, leur capacité à traiter des blocs sur les petites et moyennes valeurs est aussi un élément fondamental du choix de l'intermédiaire.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de son actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

« Le Conseil de surveillance de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle, indépendamment l'un de l'autre. »

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION (SFTR) : Néant.

Rapport d'activité de l'OPCVM

« UFF VALEURS PME »

LE RAPPORT DE GESTION DE LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

Commentaire annuel

Au cours d'une année marquée par l'optimisme des investisseurs et une appétence au risque qui a particulièrement profité aux secteurs cycliques et aux valeurs de forte croissance à multiples élevés. Dans ce contexte, notre approche prudente a pénalisé la performance relative du fonds en 2021. La performance a également été impactée par les parcours décevants de plusieurs participations dont WORLDLINE qui a souffert d'un momentum négatif sur le secteur des paiements au 2^{ème} semestre, et de NEOEN qui après une année 2020 faste a été pénalisé par des décalages opérationnels et un environnement sectoriel plus compliqué. L'année 2021 a tout de même apporté son lot de satisfactions, avec notamment les excellents parcours boursiers de CRODA, ALTEN, ADDLIFE et INTERPUMP dont les cours de bourse ont progressé de plus de 50%.

Nous avons réalisé 4 mouvements stratégiques importants en 2021 afin d'adapter le portefeuille à l'environnement et le positionner idéalement pour 2022 :

- Réduction du poids du secteur de la santé (DIASORIN, BIOMERIEUX)
- Réduction du poids des valeurs négativement exposées à la hausse des taux et au risque inflationniste (ORPEA)
- Augmentation du poids des valeurs ayant une sensibilité à la reprise économique (INTERPUMP)
- Renforcement des valeurs dont la valorisation nous paraît attractive (GN STORE, WORLDLINE)

Votre équipe entend conserver son positionnement sur des valeurs de croissance résiliente et de qualité en 2022. Nous restons convaincus que la qualité des sociétés en portefeuille et la croissance à venir de leurs résultats se traduiront par une poursuite de la progression de leur cours de bourse. Notre sous pondération sur les valeurs à très haut multiples pourrait se montrer bénéfique dans un contexte de normalisation des politiques monétaires.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2021, le fonds a réalisé, une performance de :

Pour la part M : 6,22% contre 5,41% part créé le 25/06/2021

Pour la part A : 15,31% contre 21,87% pour son indice de référence pour 12 mois.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, n'a eu aucun impact opérationnel sur la gestion et sur la valorisation des fonds. Myria AM dispose de procédures « Risque de liquidité », « Risque de contrepartie », « Risque de marché » ; les risques liés à l'activité sont maîtrisés et aucun incident n'a été relevé.

Compte tenu de l'épidémie de la Covid-19 qui sévit depuis décembre 2019, le portefeuille a été géré selon l'objectif de gestion défini dans le prospectus. Ainsi, si des adaptations ont pu être réalisées au cours de l'année, elles ont consisté à réduire les marges de manœuvre autorisées pour se rapprocher

de l'indice de comparaison du fonds. La gestion a donc pris en compte en temps réel les diverses annonces des gouvernements, des banquiers centraux et des sociétés pharmaceutiques pour tirer parti au mieux des informations disponibles et adapter en conséquence le niveau de risque.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP UFF VALEURS PME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

FCP UFF VALEURS PME

32 avenue d'Iéna
75783 Paris Cedex 16

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP UFF VALEURS PME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) UFF VALEURS PME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de

Gilles DUNAND-ROUX

Date : 2022.03.28

10:20:22 +02'00'

Gilles DUNAND-ROUX

BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	345 856 860,06	164 054 211,99
Actions et valeurs assimilées	325 458 490,05	154 089 403,40
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	325 458 490,05	154 089 403,40
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	7 002 417,99
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	6 001 893,55
Titres de créances négociables	0,00	6 001 893,55
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 000 524,44
Organismes de placement collectif	20 398 370,01	2 962 390,60
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	20 398 370,01	2 962 390,60
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	279 933,05	99 287,96
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	279 933,05	99 287,96
COMPTES FINANCIERS	18 506 578,81	607 517,60
Liquidités	18 506 578,81	607 517,60
TOTAL DE L'ACTIF	364 643 371,92	164 761 017,55

BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	349 228 657,37	163 243 886,63
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	19 151 921,03	3 427 391,92
Résultat de l'exercice (a,b)	-4 470 935,20	-2 534 912,34
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	363 909 643,20	164 136 366,21
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	732 819,25	624 651,34
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	732 819,25	624 651,34
COMPTES FINANCIERS	909,47	0,00
Concours bancaires courants	909,47	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	364 643 371,92	164 761 017,55

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 962 430,59	1 084 463,82
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	249,04
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 962 430,59	1 084 712,86
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	26 270,54	38 271,38
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	26 270,54	38 271,38
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 936 160,05	1 046 441,48
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	6 222 929,01	3 492 922,96
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-4 286 768,96	-2 446 481,48
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-184 166,24	-88 430,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-4 470 935,20	-2 534 912,34

Les "frais de recherche" sont compris dans le poste "frais de gestion et dotations aux amortissements"

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant les cours des devises publiés par la Banque Centrale Européenne.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

> Instruments financiers

- Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours de clôture des marchés du jour appelé J de calcul de la valeur liquidative, soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- zone Asie : cours d'ouverture (J ouvré) ;
- zone Europe : Cours de clôture (J-1 ouvré) ;
- zone Amérique : cours de clôture (J-1 ouvré).

- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées à une moyenne de cours de clôture de la veille du jour de l'évaluation communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le

calcul de la valeur liquidative du jour (J ouvré) :

- zone Asie : au cours d'ouverture du jour (J ouvré) ;
- zone Europe : au cours de compensation de (J-1 ouvré) ;
- zone Amérique : au cours de compensation de (J-1 ouvré).

> OPC et fonds d'investissement non cotés

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

> **Titres de créance négociables**

- Les titres de Créances Négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.
- Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à trois mois.
- Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.
- Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché de la veille du jour de l'évaluation communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.
-

> **Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes**

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués à leur valeur probable de négociation, déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les produits de taux des émetteurs privés sont valorisés, à partir d'un modèle d'actualisation au prix du marché de la veille du jour de l'évaluation. A partir des cours d'un panel de contributeurs et des relevés des courbes de taux, un écart de signature « *spread* » est déterminé pour fixer le prix de marché du titre. A défaut de contributeurs, un écart de signature est estimé par la société de gestion à partir de titres comparables du même émetteur.

Dans l'hypothèse où la société de gestion estime que le cours coté n'est pas représentatif de la valeur de marché d'un titre, l'évaluation du titre relève de sa responsabilité en conformité avec les dispositions réglementaires.

> **Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes**
Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

- Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.
- Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.
- Les contrats sont évalués à leur valeur de marché de la veille du jour de l'évaluation compte tenu des conditions des contrats d'origine.
- Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêts (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.
-

> **Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises (swaps)**

Ces contrats sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts

futurs aux taux d'intérêt et/ou devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

> **Les swaps d'indice et autres swaps**

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie. Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché de la veille du jour de l'évaluation ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

> **Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes**

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale, convertie le cas échéant dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation publié par la Banque Centrale Européenne.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011654953 - UFF VALEURS PME A : Taux de frais maximum de 2,50%

Jusqu'au 25/06/2021, les frais facturés à l'OPCVM étaient les suivants :

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette		Taux barème
1	Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net		Part 2,50% TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net		(1)
3	Commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le Traitement des ordres)	Prélèvement Sur chaque transaction	De 18,24 euros TTC à 35,88 euros TTC
		La société de gestion	Prélèvement Sur chaque transaction	Actions : 0,40 % TTC Obligations : Néant
4	Commission de surperformance	Actif net		Néant

Depuis le 26/06/2021, les taux sont les suivants :

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière		Actif net	Part M : 0,60% TTC maximum Part A : 2,40% TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	Parts M & A : 0,05% TTC maximum **
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement	Prélèvement sur chaque transaction	De 18,24 euros à 150 euros TTC selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous*)
	La société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0,40 % TTC Obligations : Néant

Commissions de surperformance (voir exemple de calcul)	Actif net	<p>Une commission de surperformance sera prélevée par la société de gestion. La commission de surperformance est basée sur la comparaison sur l'exercice entre la performance de la valeur liquidative de l'OPCVM et la performance de son indice de référence (MSCI Europe Mid cap Net TR).</p> <p>En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période d'observation de 12 mois, le partage de la partie de la performance de l'OPCVM supérieure à celle de l'indice de référence s'effectuera sur la base de l'actif net de l'exercice à hauteur de 10% pour la société de gestion et 90% pour les porteurs. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPCVM.</p> <p>Cette partie variable est comptabilisée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Elle fait l'objet d'une provision, ou le cas échéant d'une reprise de provision en cas de sous-performance de l'OPCVM plafonné à hauteur des dotations, calculée à chaque établissement de la valeur liquidative.</p> <p>Ces frais sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM. La période de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance, qui ne peut être inférieure à 12 mois, est l'exercice de l'OPCVM.</p> <p>En revanche, en cas de sous performance à l'issue de la période d'observation, cette période d'observation initiale est allongée d'une nouvelle période de 12 mois.</p> <p>A compter de l'exercice ouvert le 30 juin 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans maximum.</p> <p>A l'issue de la période de référence suivante, la même analyse est réalisée et en cas de sous performance, la période d'observation est de nouveau allongée de 12 mois. A cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à 5 ans.</p> <p>La commission de surperformance est prélevée annuellement à chaque fin d'exercice.</p> <p>Toutefois, la première période d'observation ira du 30 juin 2021 au 31 décembre 2022.</p> <p>En cas de rachat des parts en circulation ayant servi d'assiette au calcul de la commission de surperformance, la quote-part de la commission de surperformance correspondante aux parts rachetées</p>
--	-----------	--

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

(*) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

(**) La société de gestion se réserve le droit de majorer de 10 points de base par année civile les frais administratifs externes à la société de gestion sans informer les porteurs de manière particulière.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts UFF VALEURS PME A	Capitalisation	Capitalisation
Parts UFF VALEURS PME Part M	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	164 136 366,21	130 639 994,22
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	206 488 857,07	25 137 206,29
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-42 603 325,46	-16 145 113,62
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	21 808 836,93	13 610 772,69
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 718 653,47	-9 381 530,19
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,01	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-0,01	0,00
Frais de transactions	-877 165,38	-514 224,01
Différences de change	24 374 143,81	84 962,80
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 586 369,63	23 150 779,51
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	45 326 891,46	43 740 521,83
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-43 740 521,83	-20 589 742,32
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-4 286 768,96	-2 446 481,48
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	982,82 (*)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	363 909 643,20	164 136 366,21

(*) Soulte fusion part C1 et C2

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 506 578,81	5,09
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	909,47	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	18 506 578,81	5,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	909,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 GBP		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	62 003 538,83	17,04	40 503 906,88	11,13	13 831 596,85	3,80	8 426 709,45	2,32
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	24 116,95	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	298,39	0,00	0,00	0,00	406,19	0,00	204,89	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	255 816,10
	Coupons et dividendes en espèces	24 116,95
TOTAL DES CRÉANCES		279 933,05
DETTES		
	Frais de gestion fixe	699 410,02
	Frais de gestion variable	23 262,33
	Autres dettes	10 146,90
TOTAL DES DETTES		732 819,25
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-452 886,20

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part UFF VALEURS PME part A		
Parts souscrites durant l'exercice	490 425,3437	129 426 424,07
Parts rachetées durant l'exercice	-117 787,6101	-31 755 072,02
Solde net des souscriptions/rachats	372 637,7336	97 671 352,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 051 007,9742	
Part UFF VALEURS PME Part M		
Parts souscrites durant l'exercice	77 062,4330	77 062 433,00
Parts rachetées durant l'exercice	-10 517,3972	-10 848 253,44
Solde net des souscriptions/rachats	66 545,0358	66 214 179,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	66 545,0358	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part UFF VALEURS PME part A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF VALEURS PME Part M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Parts UFF VALEURS PME part A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 912 594,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,47
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	16 403,58
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts UFF VALEURS PME Part M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	247 054,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	6 858,75
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue .»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-4 470 935,20	-2 534 912,34
Total	-4 470 935,20	-2 534 912,34

	31/12/2021	31/12/2020
Parts UFF VALEURS PME part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-4 318 808,98	-2 534 912,34
Total	-4 318 808,98	-2 534 912,34

	31/12/2021	31/12/2020
Parts UFF VALEURS PME Part M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-152 126,22	0,00
Total	-152 126,22	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	19 151 921,03	3 427 391,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	19 151 921,03	3 427 391,92

	31/12/2021	31/12/2020
Parts UFF VALEURS PME part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	17 733 230,03	3 427 391,92
Total	17 733 230,03	3 427 391,92

	31/12/2021	31/12/2020
Parts UFF VALEURS PME Part M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 418 691,00	0,00
Total	1 418 691,00	0,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	84 213 449,72	104 068 246,63	130 639 994,22	164 136 366,21	363 909 643,20
Parts UFF VALEURS PME part A en EUR					
Actif net	84 213 449,72	104 068 246,63	130 639 994,22	164 136 366,21	293 222 341,23
Nombre de titres	470 908,3361	669 272,0556	629 319,5918	678 370,2406	1 051 007,9742
Valeur liquidative unitaire	178,83	155,49	207,58	241,95	278,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	41,35	8,28	2,68	5,05	16,87
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,85	-2,85	-2,87	-3,73	-4,10
Parts UFF VALEURS PME Part M en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	70 687 301,97
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	66 545,0358
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	1 062,24
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	21,31
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-2,28

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BECHTLE AG	EUR	62 563	3 937 715,22	1,09
SCOUT24 AG	EUR	106 733	6 555 540,86	1,80
TOTAL ALLEMAGNE			10 493 256,08	2,89
AUTRICHE				
SCHOELLER-BLECKMANN	EUR	99 348	3 074 820,60	0,84
TOTAL AUTRICHE			3 074 820,60	0,84
DANEMARK				
ROCKWOOL INTERNATIONAL AS B	DKK	24 057	9 251 199,38	2,54
TOTAL DANEMARK			9 251 199,38	2,54
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	59 933	10 074 737,30	2,77
VIDRALA S.A.	EUR	73 590	6 372 894,00	1,75
TOTAL ESPAGNE			16 447 631,30	4,52
FRANCE				
ALTEN	EUR	77 904	12 347 784,00	3,39
BIOMERIEUX	EUR	73 745	9 210 750,50	2,54
CLASQUIN	EUR	25 377	1 928 652,00	0,53
DONT NOD ENTERTAINMENT SA	EUR	100 000	1 700 000,00	0,47
EDENRED	EUR	238 595	9 679 799,15	2,66
ELIS	EUR	164 781	2 507 966,82	0,69
ESKER SA	EUR	29 159	10 540 978,50	2,89
NEOEN SA	EUR	300 947	11 484 137,52	3,15
NEURONES	EUR	331 334	12 590 692,00	3,46
ORPEA	EUR	31 322	2 759 468,20	0,76
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	26 777	12 917 224,80	3,55
SOMFY	EUR	64 220	11 315 564,00	3,11
WORLDLINE SA	EUR	183 074	8 972 456,74	2,47
TOTAL FRANCE			107 955 474,23	29,67
ISLANDE				
OSSUR HF	DKK	805 327	4 580 397,47	1,26
TOTAL ISLANDE			4 580 397,47	1,26
ITALIE				
B&C SPEAKERS SPA	EUR	189 668	2 617 418,40	0,72
DIASORIN SPA	EUR	49 038	8 211 413,10	2,25
INTERPUMP GROUP	EUR	196 946	12 693 169,70	3,49
MONCLER SPA	EUR	206 481	13 218 913,62	3,63
NEXI SPA	EUR	501 674	7 018 419,26	1,93
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	130 877	7 394 550,50	2,03
TOTAL ITALIE			51 153 884,58	14,05
PAYS-BAS				
EURONEXT NV - W/I	EUR	126 769	11 567 671,25	3,18
TOTAL PAYS-BAS			11 567 671,25	3,18
ROYAUME-UNI				
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	92 673	11 171 140,52	3,06

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DIPLOMA	GBP	199 621	8 022 599,00	2,21
HALMA PLC	GBP	275 468	10 499 893,99	2,89
SPECTRIS PLC	GBP	45 910	2 000 390,46	0,55
SPIRAX SARCO ENGINEERING PLC	GBP	46 082	8 809 882,91	2,42
TOTAL ROYAUME-UNI			40 503 906,88	11,13
SUEDE				
AAK AB	SEK	498 593	9 459 046,95	2,60
ADDLIFE AB-B	SEK	263 678	9 769 077,28	2,69
ALIMAK GROUP AB	SEK	271 897	3 021 547,33	0,83
BOOZT AB	SEK	374 581	6 687 906,80	1,84
ELEKTA AB	SEK	693 318	7 714 833,01	2,12
GOMSPACE GROUP AB	SEK	1 914 685	1 882 247,84	0,51
INDUTRADE AB	SEK	409 105	11 016 077,28	3,03
MIDSONA AB	SEK	1 067 534	5 610 194,80	1,54
NILORNGRUPPEN AB-B SHS	SEK	260 000	2 081 131,49	0,57
STORYTEL AB	SEK	296 890	4 761 476,05	1,31
TOTAL SUEDE			62 003 538,83	17,04
SUISSE				
INTERROLL HOLDING AG NAMEN	CHF	2 127	8 426 709,45	2,31
TOTAL SUISSE			8 426 709,45	2,31
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			325 458 490,05	89,43
TOTAL Actions et valeurs assimilées			325 458 490,05	89,43
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AFER-FLORE FCP 4DEC	EUR	55 648,9549	10 117 536,49	2,78
DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS R	EUR	155 299,6	10 280 833,52	2,83
TOTAL FRANCE			20 398 370,01	5,61
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			20 398 370,01	5,61
TOTAL Organismes de placement collectif			20 398 370,01	5,61
Créances			279 933,05	0,08
Dettes			-732 819,25	-0,21
Comptes financiers			18 505 669,34	5,09
Actif net			363 909 643,20	100,00

Parts UFF VALEURS PME Part M	EUR	66 545,0358	1 062,24
Parts UFF VALEURS PME part A	EUR	1 051 007,9742	278,99